

Une nouvelle formation

CAPPEI



Les nouveaux textes

- **Décret 2017-169 du 10 février 2017**
 - *création et définition du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, commun aux enseignants du premier degré et du second degré.*
- **Arrêté du 10 février 2017 (MENE1704065A)**
 - *Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*
- **Arrêté du 10 février 2017 (MENE1704067A)**
 - *Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie*
- **Circulaire 2017-026 du 14 février 2017**
 - *Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*

La nouvelle formation CAPPEI

- Alors que le CAPSAIS et le CAPA-SH mentionnaient dans leur dénomination le A de adaptation scolaire, ce n'est plus le cas de la nouvelle certification, et la dualité adaptation/handicap pourrait être remise en cause
- l'architecture de la nouvelle formation : le cadre général d'une certification à 300 heures est inacceptable, même si le SNUipp-FSU a obtenu 100 heures complémentaires au travers des stages MIN.
(Pour rappel : CAPSAIS = 750 heures, CAPA-SH = 400 heures.)
- Le volume du tronc commun est resté proportionnellement trop important (144 heures, soit presque la moitié) par rapport aux autres modules de formation.

- 25% de temps de formation

Disparition des options : risque d'indifférenciation des spécialités

- risque accru de faire des enseignant·es spécialisé·es « des pompiers » du tout inclusif quels que soient les besoins des élèves.
- quid des opérations des mouvements des personnels à venir, basées à ce jour sur l'identification des postes spécialisés par option ? Déjà des circulaires mouvement font apparaître des souplesses voire des passerelles directes entre options sans formation supplémentaire.
- Le SNUipp-FSU doit être garant de l'accès au module de professionnalisation en adéquation avec la nature du poste.

400 h
300 CAPPEI
100 MFIN

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive **CAPPEI**

144h

TRONC COMMUN (1^{er} et 2nd degrés)

Enjeux éthiques et sociétaux 18h	Cadre législatif et règlementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
----------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

+ 2 modules d'approfondissement

104 h
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles des fonctions cognitives
------------------------------	------------------------------	------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------

Attention : prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles de la fonction auditive 1	Troubles de la fonction visuelle 1	Troubles du spectre autistique 1	Troubles des fonctions motrices 1
Troubles de la fonction auditive 2	Troubles de la fonction visuelle 2	Troubles du spectre autistique 2	Troubles des fonctions motrices 2

+ 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52h

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	Enseigner en SEGPA ou en EREA	Travailler en RASED -Aide à dominante pédagogique -Aide à dominante relationnelle	Coordonner une ULIS	Enseigner en UE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
----------------------------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------	---------------------------------------------------------------------------

CERTIFICATION (maxi 3h)

Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

100h

+ Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale

Parcours ULIS-UE

400 h
300 CAPPEI
100 MFIN

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

TRONC COMMUN (1^{er} et 2nd degrés)

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h	Cadre législatif et règlementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
----------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

+ 2 modules d'approfondissement

Attention : prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

104 h
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté de compréhension d'attentes de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles des fonctions cognitives	Troubles de la fonction auditive 1	Troubles de la fonction visuelle 1	Troubles du spectre autistique 1	Troubles des fonctions motrices 1
						Troubles de la fonction auditive 2	Troubles de la fonction visuelle 2	Troubles du spectre autistique 2	Troubles des fonctions motrices 2

+ 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52h

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	Enseigner en SAGA ou en EREA	Travailler en RASED -Aide coordonnante pédagogique -Aide coordonnante relationnelle	Coordonner une ULIS	Enseigner en UE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------

CERTIFICATION (maxi 3h)

Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

100h

+ Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale



Parcours EGPA

400 h
300 CAPPEI
100 MFIN

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

TRONC COMMUN (1^{er} et 2nd degrés)

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h	Cadre législatif et réglementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
----------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

+ 2 modules d'approfondissement

104 h
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté de compréhension et d'attentes de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles des fonctions cognitives
------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------

Attention : prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles de la fonction auditive 1	Troubles de la fonction visuelle 1	Troubles du spectre autistique 1	Troubles des fonctions motrices 1
Troubles de la fonction auditive 2	Troubles de la fonction visuelle 2	Troubles du spectre autistique 2	Troubles des fonctions motrices 2

+ 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52h

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	Enseigner en SEGPA ou en EREA	Travailler en RASED -Aide pédagogique -Aide relationnelle	Coordonner un CUIS	Enseigner en UE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
----------------------------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------------------------------------------------------

CERTIFICATION (maxi 3h)

Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

100h

+ Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale

Parcours RASED

400 h
300 CAPPEI
100 MFIN

Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

TRONC COMMUN (1^{er} et 2nd degrés)

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h	Cadre législatif et règlementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
----------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

+ 2 modules d'approfondissement

104 h
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles des fonctions cognitives
------------------------------	------------------------------	------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------

Attention : prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles de la lecture 1	Troubles de la lecture 1	Troubles spécifiques de la lecture 1	Troubles des fonctions cognitives 1
Troubles de la lecture 2	Troubles de la lecture 2	Troubles de la lecture 2	Troubles des fonctions cognitives 2

+ 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52h

Enseigner en milieu scolaire ou en centre éducatif fermé	Enseigner en SAGA ou en EREA	Travailler en RASED -Aide à dominante pédagogique -Aide à dominante relationnelle	Coordonner une ULIS	Enseigner en CE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
----------------------------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------	---------------------------------------------------------------------------

CERTIFICATION (maxi 3h)

Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

100h

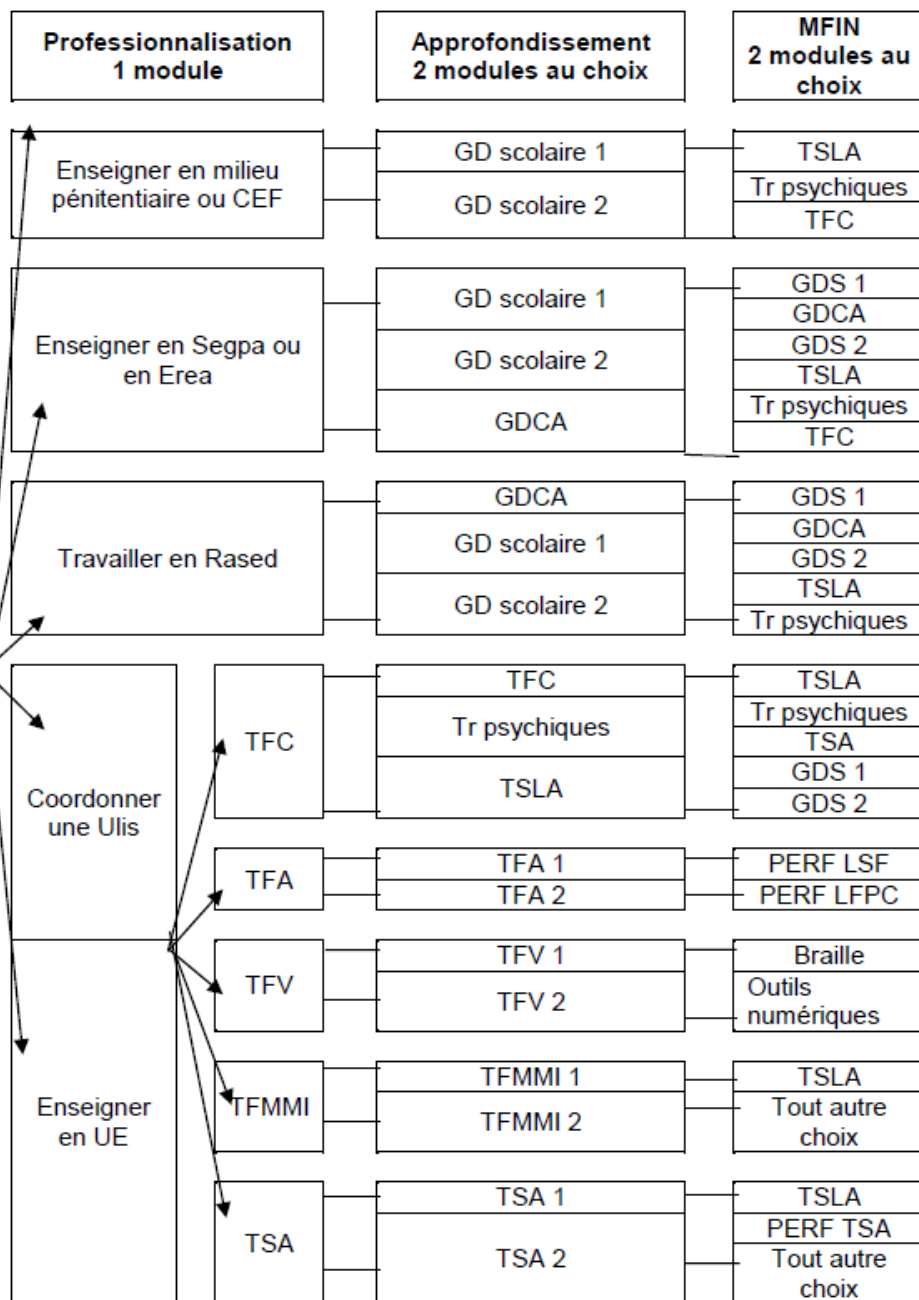
+ Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale



CAPPEI

La circulaire

Tronc Commun



CEF :	Centre éducatif fermé
GDCA:	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
GDS :	Grande difficulté scolaire
LFPC	Langue française Parlée Complétée
LSF	Langue des Signes Française
TFA :	Troubles de la fonction auditive

TFC :	Troubles des fonctions cognitives
TFMMI :	Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes
TFV :	Troubles de la fonction visuelle
Tr psychiques :	Troubles psychiques
TSA :	Troubles du spectre autistique
TSLA :	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Le tableau présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants au moment de leur accès à la formation. Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.

Les stages MIN 100 h

- le ministère envisage de « délocaliser » les centres de formation au plus près des départements. Pour ce faire, il s'est engagé à faire une cartographie des différents centres de formations, ainsi que le recensement des formateurs potentiels... A ce jour, nous ne disposons d'aucune information...
- Les propositions de stage MIN 2017-2018 font apparaître de nouveaux « centres de formation » mais qu'en est-il des contenus et des formateurs ?
- La priorité donnée aux lauréats du CAPPEI a de grandes chances de remettre en cause le départ en formation MIN de tous les autres collègues, spécialisés ou non spécialisés accueillant dans leur classe des élèves à BEP... Déjà que les départs en stage MIN n'étaient pas pléthoriques dans de nombreux départements !

L'examen (1)

- **EPREUVE 1**
 - une séance pédagogique avec un groupe d'élèves (45 minutes) suivie d'un entretien (45 minutes) : le terme enseignement n'est pas adapté aux collègues exerçant en RASED, et plus particulièrement aux collègues G actuels, aide à dominante relationnelle dans la nouvelle certification.

L'examen (2)

- EPREUVE 2
 - Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle.
- le mémoire professionnel disparaît et est remplacé par « *un dossier portant sur la pratique professionnelle* » : cela n'est pas à la hauteur de candidats qui ont déjà validés un master.

L'examen (3)

- **EPREUVE 3**
 - présentation 20 minutes par le candidat d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive suivie d'un échange avec le jury d'une durée de 10 minutes
- C'est une nouveauté, mais pourrait mettre en difficulté des collègues qui se forment dans le champ de l'adaptation et de la difficulté scolaire, et non pas du handicap.

L'examen (4)

- **Le JURY**
 - Un·e IEN- ASH OU un·e IA-IPR (2nd degré) chargé·e d'une mission pour l'adaptation scolaire
 - Un·e IEN 1^{er} degré ou IA-IPR ou IA-IENET ou DASEN/DASEN adjoint·e
 - Un·e formateur·trice ou un·e CPC
 - Un·e enseignant·e spécialisé·e

Nom - Prénom : _____

Attestation de parcours de formation suivi pour l'obtention du Cappeï :
(Attestation complétée par le centre de formation)

Cursus initial :

Type	Intitulé du module	Lieu de formation	Durée	Date d'attestation de suivi
<i>Modules du tronc commun</i>				
M.A.				
M.A.				
M.P.				
MFIN				
MFIN				
MFIN				
MFIN				

Type : T.C. (Tronc commun), M.A. (module d'approfondissement), M.P. (module de professionnalisation dans l'emploi), MIN (module de formation d'initiative nationale)

Les formations complémentaires obtenues après le Cappeï permettent une mobilité professionnelle dans un nouveau contexte d'exercice.

Formation complémentaire :

Type	Intitulé du module	Lieu de formation	Durée	Date d'attestation de suivi

Certification

- La « mobilité professionnelle » dont il est question ici doit nous interroger sur la place des « options » actuelles.

Equivalences CAPA-SH ou 2 CA-SH

Anciennes certifications CAPA-SH ou 2 CA-SH						
Option A	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F	Option G
Nouvelle certification Cappei MODULES DE TRONC COMMUN : Enjeux éthiques et sociétaux Cadre législatif et réglementaire Connaissance des partenaires Relations avec les familles Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques Personne-ressource						
DEUX MODULES D'APPROFONDISSEMENT AU CHOIX						
Troubles de la fonction auditive 1 et 2	Troubles de la fonction visuelle 1 et 2	Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes 1 et 2	Troubles psychiques TSLA Troubles des fonctions cognitives Troubles du spectre autistique 1 et 2	Grande difficulté scolaire 1 Grande difficulté scolaire 2 Troubles psychiques TSLA Troubles des fonctions cognitives	Grande difficulté scolaire 1 Grande difficulté scolaire 2 Difficulté de compréhension des attentes de l'école Troubles psychiques TSLA Troubles des fonctions cognitives	Grande difficulté scolaire 1 Grande difficulté scolaire 2 Difficulté de compréhension des attentes de l'école Troubles psychiques TSLA Troubles des fonctions cognitives
UN MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI AU CHOIX						
Coordonner une Ulis Enseigner en UE	Coordonner une Ulis Enseigner en UE	Coordonner une Ulis Enseigner en UE	Coordonner une Ulis Enseigner en UE	Travailler en Rased – aide à dominante pédagogique	Enseigner en Segpa ou Erea Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé (CEF)	Travailler en Rased -aide à dominante relationnelle-
Tous modules d'approfondissement. Modules déjà existants ou à venir (exemple : perfectionnement en LSF, perfectionnement en braille, outils numériques, travailler avec une aide humaine, etc.)						

- *« Le tableau est indicatif. Les équivalences accordées doivent également prendre en compte les postes ou missions sur lesquels les enseignants sont affectés, notamment s'ils ne correspondent pas à leur option de formation CAPA-SH ou 2CA-SH initiale. »*
- Attention aux équivalences trop larges qui ne correspondraient pas aux formations suivies et permettraient une trop grande perméabilité entre les options.



Les dispositions particulières

- Mesures transitoires : 5 ans pour ceux qui sont sur poste, pour passer la seule épreuve N°1 de l'examen
- Un prérequis pour candidater à un poste d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle : il faut justifier d'un niveau A1 en LSF (possibilité de postuler à un stage MIN avant la formation)

Une dégradation des conditions de formation

- Une évolution importante pour les collègues du 2nd degré
- Le CAPPEI va être nécessaire pour les enseignants du second degré, qui pourront toucher une indemnité, vers une secondarisation des postes de SEGPA et d'ULIS ?

Indemnités

*210 : Heures de coordination et de synthèse en classe relais <i>(parfois en indemnité de sujétion spéciale versée par l'établissement)</i>	Instituteur : 22,26 € PE : 24,82 € PE HC : 27,30 € (Taux horaires)	C. 74-148 du 19/04/1974 D. 66-787 du 14/10/1966
*323 : Indemnité de sujétion spéciale aux conseillers en formation continue	7 595,04 € / an	D. 90-165 du 20/02/1990
*408 : Indemnité de fonctions particulières (PE spécialisé par exemple)	844,20 € cumulable avec une NBI ville	D. 91-236 du 28/02/1991
*433 : Indemnités de sujétions spéciales aux directeurs adjoints de SEGPA	2915,40 € / an	D. 2002-47 du 09/01/2002
*603 : Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire, majoration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% pour le Responsable Local d'Enseignement d'un site disposant d'au moins 4 emplois d'enseignants ou équivalent ▪ 15% pour le Responsable Local d'Enseignement d'un site disposant de moins de quatre emplois de personnel enseignant ou leur équivalent. 	2 105,63 € / an Avec majoration 30% : 2 737,31 € Avec majoration 15% : 2 421,47€	D. 71-685 du 18/08/1971 (modifié par D. 2015-1086 du 28/08/2015) A. 28/08/2015
*1 994 : Indemnité SEGPA, EREA, ULIS collège et lycée, DACS, ESMS	1795 € / an (majoration de 20 % pour les coordonnateurs pédagogiques en ESMS) Elle se substitue au versement d'heures supplémentaires au titre des activités de coordination et de synthèse.	D. 2017-964 du 10/05/2017 A. du 10/05/2017
*Indemnité d'enseignement en centre éducatif fermé	2 105,63 € / an	D. 71-685 du 18/08/1971 (modifié par D. 2015-1086 du 28/08/2015) A. 28/08/201
*Indemnité de tutorat CAPPEI	100 à 800 €	D. 2010-235 du 5/03/2010 A. du 7/05/2012
* Indemnité de Missions Particulières (IMP) pour enseignant référent (usage numérique et auprès des élèves en situation de handicap)	2500 €	D. 2017-965 du 10/05/2017 A. du 10/05/2017

Conclusion

- Un horaire globalement insuffisant
- Des différenciations de parcours trop peu marquées notamment pour les parcours RASED
- Danger du pôle ressource pour les RASED : changement de missions, démantèlement des postes
- Confusion et fusion de la grande difficulté scolaire avec le handicap
- Un pilotage orienté vers l'école inclusive : vers la perte du repère de la classe ?
- Danger de la « personne ressource »